

III Plan général de la formation professionnelle en Catalogne

2013-2016

III Pla general de formació professional a Catalunya 2013-2016

Aquest III Pla conté objectius i actuacions encaminades, d'una banda, a promoure l'aprenentatge de les competències i l'obtenció de les qualificacions professionals i, de l'altra, a adaptar la formació professional al context productiu actual, per facilitar l'adequació permanent dels coneixements i habilitats professionals de les persones, en el marc de la formació al llarg de la vida.

Podeu obtenir-ne també la versió en castellà, en francès i en anglès a <http://consellfp.gencat.cat>

III Plan general de formación profesional en Cataluña 2013-2016

Este III Plan contiene objetivos y actuaciones encaminadas, por un lado, a promover el aprendizaje de las competencias y la obtención de las cualificaciones profesionales y, por otro, adaptar la formación profesional al contexto productivo actual, para facilitar la adecuación permanente de los conocimientos y habilidades profesionales de las personas, en el marco de la formación a lo largo de la vida.

Se puede obtener la versión en castellano en la web <http://consellfp.gencat.cat>

III Plan général de la formation professionnelle en Catalogne 2013-2016

Ce III Plan contient les objectifs et les actions visant, d'une part, à promouvoir l'apprentissage des compétences et l'acquisition des qualifications professionnelles et, d'autre part, à adapter la formation professionnelle au contexte productif actuel, pour faciliter l'adéquation permanente des connaissances et compétences professionnelles des personnes, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

La version en français est disponible sur le lien <http://consellfp.gencat.cat>

III General Plan for VET in Catalonia 2013-2016

This III Plan formulates objectives and an action framework aimed at promoting the acquisition of competencies and professional skills in both trained and untrained people. Those are also aimed at adapting the VET system to the new productive context, facilitating the ongoing adaptation of people's knowledge and professional skills throughout life.

You can get the full version in English at <http://consellfp.gencat.cat>



Sommaire

INTRODUCTION	4
ÉVALUATION DU II PLAN GÉNÉRAL DE LA FP 2007-2010	6
DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE DU SYSTÈME DE FORMATION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EN CATALOGNE	8
Principales caractéristiques du système de formation et qualification professionnelle en Catalogne	8
Les défis de l'avenir	14
MISSION ET OBJECTIF GÉNÉRAL DU III PLAN GÉNÉRAL DE LA FP	19
AXES STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	21
MESURES DU III PLAN GÉNÉRAL DE LA FP	23
Mesures	23
Indicateurs	38
CALENDRIER D'EXÉCUTION	44
PRÉVISION BUDGÉTAIRE	49
ÉVALUATION ET SUIVI DU III PLAN	50

Introduction

La Formation Professionnelle a été traditionnellement administrée et déployée en suivant le critère de la segmentation des profils de ses destinataires (enseignements initiaux basiques, formation des personnes à la recherche d'emploi et formation des personnes employées).

Cela a conduit, historiquement, à consolider des cadres différenciés, au niveau conceptuel et de compétence, régis par des dynamiques et des procédures propres.

En revanche, au cours de ces dernières années toutes les orientations et recommandations des différents organismes internationaux, et notamment de l'UE, ont établi le principe du besoin de la formation des personnes tout au long de la vie, c'est-à-dire, d'une manière linéale et continuée, mais avec les nécessaires adaptations aux circonstances de la vie à tout moment, et ont mis en question le modèle traditionnel.

Aujourd'hui il est incontestable que la formation professionnelle, c'est-à-dire, la formation permettant d'acquérir les compétences et les qualifications nécessaires à l'accès et au progrès professionnel dans le monde du travail, est devenue un ensemble d'offre de formation, une ressource indispensable tout au long de la vie active des personnes.

Le même principe et l'aspiration générée au cours des dernières années de parvenir à un " système de la formation professionnelle " a relégué à la catégorie de " sous-systèmes " les différents types de formation professionnelle existants : la formation professionnelle initiale du système éducatif et la formation professionnelle pour l'emploi (la formation pour l'emploi destinée aux personnes à la recherche d'emploi et la formation continue pour les personnes employées).

Le lien et coordination des ressources, ou la configuration d'un " système intégré " entre la formation professionnelle initiale et la continue, aussi bien celle qui vise les personnes à la recherche d'emploi que celle qui s'adresse aux personnes employées, deviennent donc une condition indispensable pour assurer l'atteinte de ses objectifs et notamment celui de faciliter l'adaptation permanente des compétences professionnelles des personnes aux changements dans le monde du travail.

Le présent document formule un cadre d'actions visant à construire un système interconnecté, cohérent et efficient des actuels sous-systèmes de formation professionnelle en Catalogne.

Le cadre d'objectifs présenté ici permettra, sur la période 2013-2016, la mise en œuvre de mesures concrètes d'ajustement et orientation de la formation professionnelle déployée en Catalogne vers la configuration d'un système intégré, efficient et durable.

Xavier Casares i Martínez

Président du Conseil Catalan de la Formation Professionnelle

Mars 2013

Évaluation du II Plan général de la FP 2007-2010

Le II Plan général de la formation professionnelle en Catalogne 2007-2010, approuvé lors de la séance du Gouvernement du 27 novembre 2007, avait prévu dans son texte une procédure d'évaluation qui comprenait entre autres l'élaboration d'un rapport final par une entité externe au Conseil. L'objectif était d'évaluer le degré d'accomplissement du Plan, en explicitant non seulement les actions achevées mais aussi tout ce qui n'avait pas été réalisé.

Outre l'évaluation de la mise en œuvre des actions contenues dans le Plan, il a été considéré pertinent de réaliser également une évaluation méthodologique du Plan comme instrument de travail, ce qui apporterait des indications pratiques en vue de l'élaboration du troisième plan général.

L'élaboration du Rapport final du II Plan général de la FP a donc permis de disposer de ressources et outils plus nombreux et meilleurs permettant d'élaborer ce nouveau Plan.

Dans ce sens, nous tenons à souligner certaines questions mentionnées dans le Rapport final, et qui maintenant peuvent contribuer à orienter l'élaboration de ce III Plan général de la FP en Catalogne :

- a) En premier lieu, il convient d'évoquer la situation socioéconomique existante l'année d'élaboration du II Plan : les données économiques de l'année 2007 furent très positives, et le changement radical qui est apparu peu après n'a pas été prévu. Il s'est avéré nécessaire de réorienter certaines des priorités fixées par le Plan, et les membres du Conseil Catalan de la Formation Professionnelle ont dû reformuler certains des objectifs et résultats initialement considérés.

Ainsi donc nous avons appris qu'un bon diagnostic de la situation du marché du travail, même important au moment d'élaborer des plans stratégiques, place les objectifs seulement dans un contexte à court et demi terme et, par conséquent, des mécanismes de révision des objectifs et des actions doivent être prévus dans les plans.

- b) En deuxième lieu, il faut signaler que l'évaluation du II Plan a détecté que le fait d'avoir un processus de planification stratégique (comme l'élaboration-même d'un plan) ne suffit pas, à lui seul, pour orienter le plan vers l'action.

Cette question est particulièrement importante et doit nous aider à élaborer un plan contenant des actions pratiques et concrètes qui, bien qu'ayant un caractère innovant, serviront à répondre aux besoins actuels et à court terme des entreprises et des personnes, qu'elles soient jeunes ou plus âgées, employées ou à la recherche d'emploi.

- c) Il convient aussi de signaler l'évaluation positive qui découle du fait que la participation des agents ne se soit pas limitée au suivi du Plan mais ait commencé au même moment de la planification stratégique.

L'élaboration de ce III Plan a énormément bénéficié de la participation active de tous les membres représentés au Conseil Catalan de la Formation Professionnelle, qui se sont impliqués dans les propositions, les débats et le consensus, en enrichissant ainsi le produit final et les possibilités réelles de le développer.

- d) Enfin, la mise en œuvre des actions prévues au II Plan a été affectée par la méthodologie de travail en parallèle des deux ministères régionaux du Gouvernement de la Catalogne impliqués : les résultats du Plan découlent de la somme des efforts déployés par chaque ministère régional dans l'exercice de ses compétences, mais il y a eu un manque de vision stratégique d'ensemble et aussi un manque de décision et de volonté politique de l'appliquer.

La recommandation contenue dans le Rapport final du II Plan général de la FP 2007-2010 disait textuellement " *une forte impulsion dans la mise en œuvre des politiques et dans l'intégration de l'opérativité quotidienne sera nécessaire pour permettre d'avancer vers une direction conjointe de la Formation Professionnelle* ".

L'Accord du Gouvernement du 8 mars 2011 a encouragé la définition et la mise en place d'un nouveau modèle d'orientation, qualification et formation professionnelle qui apporte une réponse meilleure et plus rapide aux défis de l'avenir, tout en améliorant l'employabilité des personnes et la compétitivité des entreprises, et a représenté une amélioration par rapport au leadership et la gouvernance de la formation professionnelle intégrée.

Sans doute, celui-ci constitue un principe directeur fondamental pour l'élaboration du III Plan.

Diagnostic de la situation actuelle du système de formation et qualification professionnelle en Catalogne

La Carte de situation de la formation professionnelle en Catalogne 2010-2011 fournit de précieuses données sur l'offre de formation de l'ensemble du système de FP. Par ailleurs, d'autres rapports —comme celui de l'Évaluation de la formation professionnelle réglée en Catalogne 2001-2008, promu par le Conseil Supérieur de l'Évaluation du Système Éducatif en 2010 ; le Rapport sur l'accès et insertion des jeunes au marché du travail, élaboré par le Conseil de Travail, Économique et Social de la Catalogne en 2011 ; la Carte de la formation professionnelle continue et la Mémoire d'activités, les deux de l'année 2010, du Consortium pour la Formation Continue de la Catalogne, et le Diagnostic du Marché du Travail de la Catalogne 2011, qui a servi à préparer la Stratégie catalane pour l'emploi (2012-2020)— fournissent aussi des informations et des données permettant de réaliser une réflexion sur les caractéristiques du système en vue de choisir les grandes priorités du III Plan général de la formation professionnelle.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE FORMATION ET QUALIFICATION PROFESSIONNELLE EN CATALOGNE¹

Comme il ressort du tableau de la page suivante, le système de formation et qualification professionnelle en Catalogne a connu un fort développement, avec un million d'utilisateurs et un budget d'environ 700 millions d'euros. Néanmoins, comme on verra ci-après, le nombre de personnes formées est insuffisant pour couvrir les besoins du système productif et encore loin des niveaux de qualification de la population européenne.

1. Données extraites de la Carte de situation de la FP en Catalogne 2010-2011. Élaboration : CCFP, octobre 2011.

Données du budget en millions d'euros

ANNÉE 2010		Utilisateurs	Groupes	Heures de formation	Budget
Formation professionnelle initiale		109.097	4.585	832-1.000 h	395,3
Formation professionnelle pour l'emploi	personnes sans emploi	219.529	12.220	45-323 h	140,1
	personnes employées ¹	223.924	9.569	29-48 h	106,5
	personnes employées ²	515.171	non disp.	24 h	85,0
Totaux 2010		1.067.721	26.374	—	726,9

ANNÉE 2011		Utilisateurs	Groupes	Heures de formation	Budget
Formation professionnelle initiale		118.165	4.190	832-1.000 h	436,8
Formation professionnelle pour l'emploi	personnes sans emploi	146.148	8.459	31-268 h	113,7
	personnes employées ¹	209.118	8.775	29-48 h	99,2
	personnes employées ²	515.000	non disp.	24 h	85,0
Totaux 2010		988.431	21.424	—	734,7

Les données estimées par le CCFP sont marquées en couleur grenat.

1. Consortium pour la Formation Continue de la Catalogne.

2. Fondation Tripartite pour la Formation dans l'Emploi.

Il convient de noter le nombre significatif d'utilisateurs de la formation professionnelle relatif aux personnes employées, même si le nombre d'heures de formation pour ce collectif représente un poids moins important dans l'ensemble du système, à cause de la nature même de ces types de formation —axée sur le recyclage professionnel plutôt que sur une formation basique— et de la condition de travailleurs employés de la plupart de participants. Cependant, dernièrement et compte tenu de l'hausse soutenue des taux de chômage, le nombre de personnes à la recherche d'emploi qui y participent est de plus en plus grand, frôlant le maximum de 40 % établi par la réglementation en vigueur. Il convient aussi de noter l'augmentation du nombre d'étudiants de FPI, qui a doublé entre l'année scolaire 2000-2001 et l'année scolaire 2011-2012 (passant de 59.068 à 120.620).

Le système catalan de formation professionnelle compte sur un important réseau de centres de formation et d'entités bénéficiaires, aussi bien du secteur public que du secteur privé, dans les différents sous-systèmes.

CENTRES EN CATALOGNE	TOTAL
FP initiale ¹	383
FP pour les personnes sans emploi	635

ENTITÉS BÉNÉFICIAIRES EN CATALOGNE	TOTAL	
FP pour les personnes employées	Sectoriel	108
	Intersectoriel	9

1. Centres publics et privés concertés dispensant des cours de formation de degré moyen et/ou supérieur² (PQPI³ et enseignements artistiques et sportifs non compris).

En ce qui concerne les filières professionnelles qui constituent l'offre, il convient de souligner la forte concentration en cinq filières, lesquelles absorbent deux tiers du total des utilisateurs.

PROPORTION D'UTILISATEURS FORMÉS AUX 12 FILIÈRES PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES EN CATALOGNE (2010)	TOTAL	
Filière professionnelle	Utilisateurs	%
Administration et gestion	231.502	24,9 %
Sécurité et environnement	106.799	11,5 %
Informatique et communications	95.975	10,3 %
Commerce et marketing	93.139	10,0 %
Formation complémentaire (langues étrangères)	83.883	9,0 %
Services socioculturels et communautaires	58.722	6,3 %
Santé	46.211	5,0 %
Industries alimentaires	40.685	4,4 %
Transport et maintenance de véhicules	28.010	3,0 %
Électricité et électronique	20.170	2,2 %
Hôtellerie et tourisme	19.404	2,1 %
Fabrication mécanique	16.197	1,7 %

Les éléments essentiels qui peuvent être considérés comme des **forces ou des faiblesses du système de formation et qualification professionnelle** sont identifiés ci-après, groupés autour de quatre axes stratégiques :

2. Le degré moyen correspond au niveau EQF-4 et le degré supérieur au niveau EQF-5.

3. PQPI (*Programes de Qualificació Professional Inicial*) : programmes ciblés sur les jeunes de 16 ans ou plus qui terminent l'enseignement secondaire obligatoire sans obtenir le diplôme correspondant, ayant pour but de leur offrir une formation professionnelle conduisant au degré de qualification qui leur permet d'accéder au marché du travail ou de suivre des études dans les cycles de formation de degré moyen.

A) Planification et adaptation de l'offre de formation aux besoins du marché du travail

1. Il existe une implantation territoriale de l'offre de formation qui compte sur la collaboration de municipalités et autres entités.
2. Le système de formation pour l'emploi est caractérisé par une forte participation des agents sociaux qui jouent un rôle important dans l'identification des besoins, la gestion et la provision de l'offre de formation professionnelle pour l'emploi.
3. Un large réseau d'entreprises collabore aux stages de formation en entreprise à réaliser pour obtenir les diplômes de la FP initiale et les certificats de capacitation professionnelle. Il y a aussi des entreprises qui collaborent aux stages non rémunérés de la formation professionnelle pour l'emploi, ciblée prioritairement sur les personnes à la recherche d'emploi.
4. Certaines expériences d'alternance dans la formation initiale sont actuellement en cours, par le biais d'accords de collaboration avec des entreprises.
5. Les dernières évaluations réalisées montrent que la formation professionnelle initiale apporte une valeur ajoutée importante à l'amélioration de l'insertion des jeunes et que la formation pour l'emploi visant les personnes employées a un impact positif dans le parcours professionnel de la population employée.⁴
6. Ces dernières années, on constate un intérêt croissant des personnes vers la formation professionnelle, comme le montre l'augmentation continue de la demande de places en formation professionnelle.
7. Le système compte sur une offre de formation pour les jeunes sans diplôme ou qualification en situation de risque, aussi bien dans la formation initiale à travers les PQPI que dans la formation pour l'emploi à travers le programme SUMA'T.
8. Malgré le chiffre important d'utilisateurs, le système catalan est très loin des niveaux de formation des pays européens voisins, tant en formation initiale qu'en formation pour l'emploi.
9. Un grand nombre de personnes abandonnent leurs études professionnelles de FP initiale avant d'en obtenir le diplôme, en réduisant drastiquement le nombre de diplômés, avec pour effet un manque important de personnes possédant une qualification professionnelle dans le marché du travail.⁵

4. Évaluation de la formation professionnelle réglée en Catalogne 2001-2008. Résumé exécutif.

5. Ministère de l'Éducation du Gouvernement de la Catalogne, Indicateurs de résultat avril 2010.

10. Sur la formation pour l'emploi, il est à noter que le mécanisme existant jusqu'à présent des appels de subventions aux différents opérateurs absorbe de nombreuses ressources humaines et administratives des administrations et des entités bénéficiaires qui les gèrent. Il est également à noter une certaine dépendance des centres de formation pour l'emploi quant à ce type d'appels.
11. Certains secteurs productifs estiment qu'il convient d'intensifier l'adaptation et spécialisation des contenus pour les étudiants provenant de la FP initiale, ainsi que le développement pratique des compétences professionnelles.
12. En général la planification de l'offre de formation (initiale et pour l'emploi) se fait dans une perspective d'équilibre territorial plutôt que sectoriel.
13. Le développement et la spécialisation de l'offre de formation sont faibles dans les secteurs et emplois émergents et dans ceux qui créent le plus d'emplois et/ou qui sont stratégiques pour l'avenir de l'économie catalane.
14. Une faible incidence de la formation professionnelle a été détectée sur les petites et moyennes entreprises.
15. Une attention insuffisante est accordée à la formation de l'esprit d'entreprise dans tout le système de formation professionnelle, et les programmes souffrent d'une certaine dispersion.
16. Il y a un nombre excessif d'organes dotés de fonctions de régulation, de planification, de consultation et de participation, avec des fonctions faisant double emploi, se chevauchant et étant dispersées entre les divers services des deux ministères régionaux du Gouvernement de la Catalogne.⁶
17. La réglementation relative à la formation professionnelle est fondée sur une vision systémique et une vocation d'intégration et articulation de tous ses éléments, conformément aux lignes directrices des organismes européens et internationaux compétents, malgré le manque d'intégration opérationnelle et de gestion des différents sous-systèmes de formation professionnelle.

6. Analyse des domaines de compétence des organismes qui interviennent, gèrent ou ont des compétences en matière de formation professionnelle, CCFP, décembre 2005.

B) Organisation d'un mécanisme intégré de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience

18. Il y a un nombre très élevé de travailleurs ayant une longue expérience professionnelle ou une formation non formelle, qui ne disposent pas d'une reconnaissance de leurs compétences professionnelles. Même s'il existe certaines procédures de validation de l'expérience professionnelle, celles-ci sont éparpillées et basées sur des méthodologies et des réglementations différentes, créant ainsi la confusion chez les entreprises et les utilisateurs.
19. Il existe un catalogue de qualifications d'où relèvent les compétences professionnelles pour les certificats et les diplômes de formation professionnelle, et qui peut servir de référence pour la classification professionnelle et l'identification des compétences dans les emplois. Il existe également une procédure pour l'accréditation des compétences acquises par l'expérience professionnelle et dans la formation non formelle, au niveau de l'Etat, qu'il convient d'adapter à la réalité de la Catalogne, afin de pouvoir répondre, de façon permanente, à la demande des entreprises et des personnes en particulier et des partenaires sociaux et économiques en général.
20. Les diplômes de la formation initiale sont reconnus sur le marché du travail, et les cours de formation de degré supérieur sont particulièrement appréciés par le tissu productif. Les certificats de capacitation professionnelle n'ont pas encore obtenu la reconnaissance nécessaire du marché du travail : il y a un manque de connaissance de l'offre et de la valeur de ces certificats de la part des secteurs productifs et aussi de la population active.
21. Les accords sectoriels et d'entreprise sont peu présents dans la négociation collective visant la promotion et la reconnaissance du système de qualification et formation professionnelle.

C) Régulation des centres intégrés de formation professionnelle

22. Il existe un large réseau de centres de FP (formation initiale et CIFO⁷) et de centres collaborateurs dans la formation pour l'emploi, aussi bien publics que privés.
23. Le fait de partager dans un même centre de formation des programmes de l'éducation secondaire obligatoire (ESO), baccalauréat et études de formation professionnelle, a permis d'étendre l'implantation territoriale de l'enseignement secondaire, mais rend

7. CIFO (*Centre d'Innovació i Formació Ocupacional*) : Centre pour l'Innovation et la Formation pour l'Emploi.

difficile le développement de la formation professionnelle visant la formation tout au long de la vie et l'intégration dans l'environnement commercial et professionnel du centre.

24. Les centres publics de formation professionnelle ont une autonomie insuffisante pour la planification et gestion de leurs activités, pour le recrutement d'experts, pour la gestion financière du centre (qui ne peut pas facturer des services), pour établir des accords de collaboration avec l'entourage productif, ce qui rend difficile l'intégration des centres dans leur entourage et la capacité de répondre aux besoins des entreprises et de la population.
25. La réglementation de l'homologation de centres est excessive et dispersée, et ne correspond pas à des critères d'efficience et de simplification.

D) Développement d'un système intégré d'information et orientation professionnelle

26. Des services d'information et d'orientation éducative et professionnelle sont disponibles dans chacun des sous-systèmes : il faut améliorer la coordination entre les différents services, au-delà de quelques expériences comme le programme FP.CAT, qui n'ont pas conformé des " systèmes permanents ".
27. Les nouvelles technologies de l'information et la communication ne sont pas suffisamment utilisées dans les processus d'information et orientation.

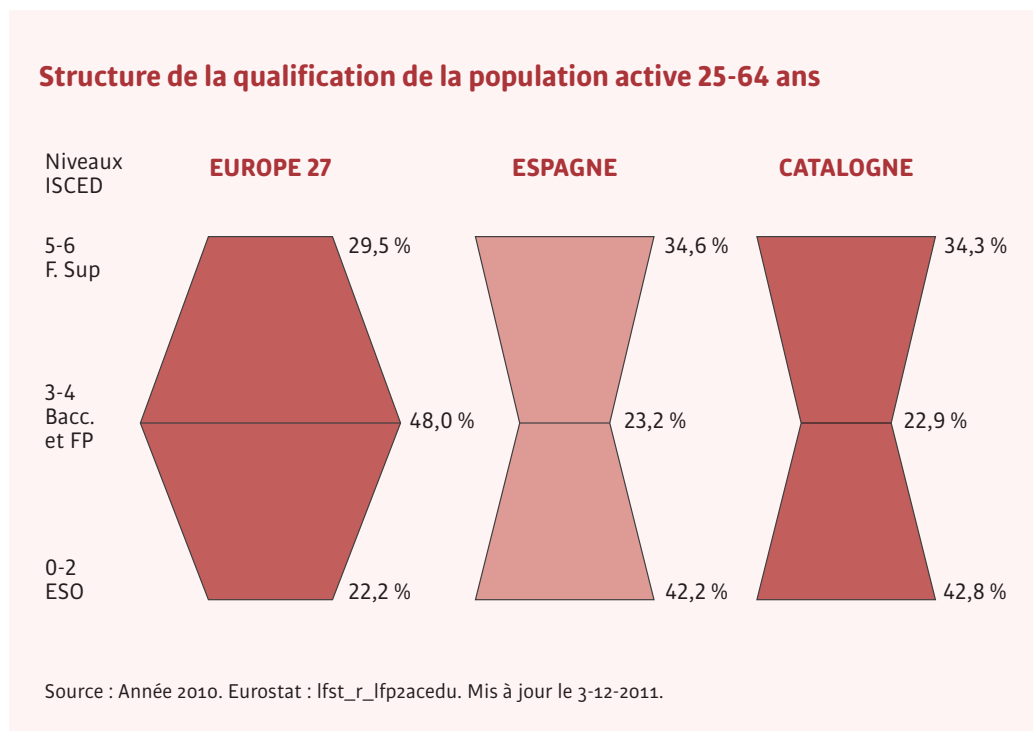
LES DÉFIS DE L'AVENIR

L'identification des aspects clé du système de formation professionnelle en Catalogne permet de déduire les principaux défis de l'avenir à prévoir lors de la priorisation des mesures du III Plan général de la formation professionnelle.

Qualifier les techniciens et professionnels pour favoriser le changement du modèle productif

La structure de la qualification de la population active et employée en Catalogne correspond au modèle productif mis au point au cours des dernières décennies et actuellement en discussion. En Catalogne un large consensus existe sur le fait que la sortie de la crise est directement liée à la capacité de transformer le modèle productif et de le rendre plus compétitif internationalement et à plus forte valeur ajoutée. L'évolution vers ce nouveau modèle exige des ressources humaines avec une qualification dont le pays aujourd'hui ne dispose pas.

Il convient d'ajouter que les bénéfices d'une meilleure qualification favorisent l'augmentation de la valeur capital humain actif du pays. Ceci contribuera à augmenter la compétitivité des entreprises et l'employabilité des personnes.



Le graphique ci-dessus indique clairement que la structure de la qualification de la population active en Catalogne et en Espagne est l'inverse de celle de la moyenne des 27 pays de l'Union européenne. Si l'on considère que le modèle européen est plus compétitif que le nôtre, un changement profond de direction est de toute évidence nécessaire afin de nous rapprocher des modèles européens. L'écart de compétitivité de ces pays s'explique par le grand poids de la population possédant une qualification intermédiaire et par le poids inférieur de la population à faible niveau de qualification, et pas autant par la proportion de personnes possédant une qualification supérieure. Le pourcentage de population de 18 à 24 ans qui a obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire post-obligatoire est passé de 66 % en 2003 à 74 % en 2011.

Afin d'évoluer vers une structure de qualification plus compétitive, il s'avère donc nécessaire d'augmenter le niveau actuellement faible de qualification et formation de la population active et renforcer les études conduisant à l'obtention d'une habilitation professionnelle, comme le degré moyen de la formation professionnelle initiale.

À cet égard, il convient de souligner la contribution que représente l'IOC⁸ (avec un nombre élevé de personnes adultes participant à des cours de FPI : 10.281 l'année scolaire 2010-2011) et la mise en œuvre de mesures visant à flexibiliser la FPI tout en favorisant la formation de la population non qualifiée.

En Catalogne, plus de 45 % de la population active ne possède pas une formation reconnue ou la reconnaissance de sa qualification professionnelle ; en plus, un volume important d'apprentissage non formel demeure sans reconnaissance, tout particulièrement parmi les collectifs de travailleurs à faible niveau de qualification, ce qui peut compliquer davantage les transitions de certains citoyens sur le marché du travail, avec le risque d'exclusion sociale que cela comporte.

La reconnaissance des acquis de l'expérience et des apprentissages non formels est donc un mécanisme essentiel pour la qualification, qui doit transmettre à la société en général et aux entreprises en particulier un message de confiance. Celui qui a acquis une qualification est porteur de ressources précieuses en vue de répondre aux nombreux défis posés par la société et l'économie de la connaissance. Cela vient confirmer les bénéfices liés à l'élévation de la qualification : prévention de l'exclusion sociale et du chômage dans les niveaux de qualification les plus faibles; amélioration des opportunités de travail et perspectives de construire un patrimoine de compétences significatives pour le marché du travail.

Augmenter la performance des programmes de formation

L'atteinte des objectifs de qualification par la population active dépend aussi, en grande mesure, de la réduction du taux d'échec scolaire dans les études obligatoires et du taux d'abandon, aussi bien en ce qui concerne l'ESO comme le baccalauréat et les études de formation professionnelle du niveau moyen et supérieur et les degrés universitaires.

La récente étude *Offensive de pays en faveur du succès scolaire : Plan pour la réduction de l'échec scolaire en Catalogne* a indiqué que " *Le taux de diplômés en ESO a montré une claire tendance à la hausse au cours des dernières années. Ainsi, tandis que l'année scolaire 2001-2002, le pourcentage de diplômés était de 72,8 %, dix ans plus tard, l'année scolaire 2011-2012, il était déjà de 82,3 %, légèrement supérieur à la moyenne de l'Etat.* "

Par conséquent, l'augmentation des performances et de la qualité des apprentissages de l'ESO, l'amélioration de l'orientation éducative et professionnelle, et l'évolution

8. IOC (*Institut Obert de Catalunya*) : Institut Ouvert de la Catalogne.

vers un modèle visant l'alternance accrue entre formation et emploi constituent des objectifs auxquels on a commencé à parvenir et qui devront être approfondis afin de favoriser la performance des études de formation professionnelle. La considération de la promotion d'un réseau de centres exclusivement de formation professionnelle ayant une orientation plus proche à l'entreprise et avec un professorat plus spécialisé et en contact permanent avec l'entreprise, aura sûrement aussi des résultats positifs sur cette question.

Dans le cas de la formation pour l'emploi, l'accent devrait être mis sur la nécessité d'accroître l'efficacité et l'impact des programmes de formation pour améliorer la compétitivité des entreprises et l'employabilité des travailleurs.

Améliorer la gouvernance du système

Afin de relever les défis décrits, pouvoir développer les propositions d'axes de travail et progresser dans ces domaines, il s'avère nécessaire d'améliorer les instruments et mécanismes de gouvernance de l'ensemble du système, par le biais d'une coordination plus efficace entre la multiplicité d'organes existants et une gestion plus efficiente des ressources à disposition. Le fait d'avancer vers un système plus intégré n'est pas une fin en soi, mais une stratégie visant à améliorer le fonctionnement et les résultats du système.

Nous nous trouvons face à plusieurs instances exécutives, de participation et de coordination, dont la dispersion complique excessivement la prise de décisions, la coordination et l'évolution vers le nouveau modèle d'orientation, qualification et formation requis par le Gouvernement de la Catalogne dans son Accord du 8 mars 2011. Toutes ces instances n'ont aucun rapport, prééminence et/ou hiérarchie entre elles, ce qui souligne la nécessité d'un organe de coordination générale, dont les décisions devraient être exécutives, sans dommage des compétences des deux ministères régionaux impliqués. À cet égard il faut mentionner le document conjoint des partenaires sociaux de l'année 2008, demandant un organisme unique de gouvernance du système de FP.

À l'heure actuelle, caractérisée par de profondes tensions économiques et sociales, le système de formation doit se situer à un niveau d'excellence et d'exigence capable de relever les défis futurs. Le système de formation de la Catalogne a besoin d'avancer dans la bonne direction, mais un nouvel élan s'avère nécessaire pour améliorer son efficacité et le convertir en l'un des principaux moteurs de la reprise économique.

Promouvoir l'attractivité de la formation professionnelle

Dans la stratégie visant à accroître le niveau de qualification de la population active et augmenter considérablement le nombre de personnes formées, il faudrait situer une ligne de travail pour améliorer l'attractivité de la formation professionnelle, conformément aux directives de l'Union européenne dans le cadre de la Stratégie européenne 2020.

Une voie efficace pour atteindre cet objectif est d'améliorer la relation entre la formation professionnelle et l'insertion dans l'emploi, surtout lors des moments d'atonie du marché du travail. À cet égard, la proposition de mettre en place un système d'alternance/d'apprentissage entre le centre de formation et l'entreprise est certainement la bonne voie pour rendre plus attrayante la formation professionnelle notamment au niveau des cours de degré moyen. Cette proposition, qu'il faudrait développer dans les centres de formation professionnelle intégrés puissants, bien enracinés dans leur environnement professionnel, spécialisés par secteurs professionnels et dotés de bons services d'orientation professionnelle, servirait à renforcer la formation professionnelle comme une voie de succès pour l'insertion professionnelle des jeunes et comme une référence pour la mise à jour des compétences professionnelles pour la population adulte dans son ensemble.

Mission et objectif général du III Plan général de la FP

Le diagnostic de la situation actuelle du système de formation professionnelle en Catalogne a mis en évidence certains des principaux défis à relever afin de contribuer à l'objectif de qualifier professionnellement la population et de collaborer à l'amélioration de la compétitivité du tissu productif du pays.

La mission proposée pour le III Plan général de la formation professionnelle en Catalogne, ainsi que son objectif général, découlent des défis énoncés ci-dessus. Il convient de signaler que les ministères régionaux de l'Education et de l'Entreprise et l'Emploi développeront les actions prévues au Plan dans le cadre de leurs compétences tout en assurant la coordination et les synergies mutuelles afin de promouvoir l'ensemble du système de qualification et formation professionnelle.

La **MISSION** du III Plan général de la formation professionnelle en Catalogne, en donnant suite à l'Accord du Gouvernement du 8 mars 2011, qui encourage la création et la mise en place d'un nouveau modèle d'orientation et formation professionnelle, consiste à :

Contribuer à la mise en œuvre d'un modèle de formation, qualification et orientation professionnelle de la Catalogne, qui stimule la compétitivité des entreprises, en améliorant la compétence professionnelle des personnes et à la fois leur employabilité.

Afin d'avancer dans la réalisation de cette mission, l'**OBJECTIF GÉNÉRAL** du III Plan général de la formation professionnelle en Catalogne est :

Adapter le système de formation et qualification professionnelle aux besoins prioritaires de l'économie catalane et à l'amélioration de l'employabilité de la population, en la rendant plus attractive, en améliorant la qualité et la performance de l'offre de formation et en consolidant l'intégration de l'ensemble du système.⁹

9. Les priorités de l'économie catalane ont comme référence les plans stratégiques du Gouvernement de la Catalogne : Plan d'actions industrielles et patronales pour la période 2012-2014 et Plan général d'emploi-Stratégie catalane pour l'emploi.

Le nouveau modèle de formation professionnelle est fondé sur les **PRINCIPES DIRECTEURS** suivants :

- **Innovation**, pour introduire de nouvelles perspectives et de nouveaux mécanismes permettant de relever les défis futurs et s'adapter en permanence aux besoins sectoriels et territoriaux du système productif.
- **Intégration**, pour que tout le système de formation partage une même stratégie et des objectifs communs tout en optimisant les ressources.
- **Qualité**, un système de formation visant à répondre aux besoins à la fois de développement économique et de qualification des personnes tout au long de la vie.
- **Articulation**, pour consolider la cohérence de tout le système en facilitant des passerelles vers l'éducation générale et vers l'emploi.
- **Accessibilité**, pour toutes les personnes au système de formation professionnelle, lequel doit faire partie de l'Espace Européen de Formation et Qualification.
- **Flexibilité**, pour s'adapter aux besoins des entreprises et des personnes tout au long de la vie.
- **Participation active des entreprises et des agents sociaux**, pour répondre à leurs besoins et contribuer ainsi à améliorer la compétitivité de l'économie catalane.
- **Coresponsabilité** des ministères régionaux du Gouvernement de la Catalogne, de l'Administration locale et des agents économiques et sociaux.

Axes stratégiques et objectifs spécifiques

L'objectif général du III Plan s'articule autour de **quatre axes stratégiques** qui configurent les espaces prioritaires d'intervention. Chaque axe se décline en plusieurs objectifs spécifiques autour desquels les mesures concrètes du Plan sont structurées.

AXE STRATÉGIQUE 1

Planification et adaptation de l'offre de formation intégrée aux besoins du marché du travail et des personnes

Objectifs spécifiques

- 1.a. Disposer d'un catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne, pour garantir la validité des qualifications, et d'un catalogue modulaire intégré de formation professionnelle mis à jour, pour garantir son adaptation aux besoins de qualification des personnes et des entreprises.
- 1.b. Renforcer la dimension sectorielle de l'offre de formation.
- 1.c. Concevoir et contribuer à expérimenter et développer de nouveaux modèles de formation professionnelle en alternance et en apprentissage tout au long de la vie.
- 1.d. Progresser vers la participation des entreprises, des partenaires sociaux et des secteurs économiques à la formulation des critères de programmation de l'offre de formation.

AXE STRATÉGIQUE 2

Promotion des centres intégrés de formation professionnelle

Objectifs spécifiques

- 2.a. Développer une réglementation spécifique des centres intégrés de formation professionnelle en Catalogne.

- 2.b. Articuler et promouvoir un réseau de qualité et d'excellence des centres intégrés de formation professionnelle en Catalogne.
- 2.c. Insérer les centres intégrés de formation professionnelle dans le tissu productif de leur zone d'influence de manière à répondre aux demandes de formation tout au long de la vie de la population active.

AXE STRATÉGIQUE 3

Organisation d'un mécanisme intégré de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience

Objectifs spécifiques

- 3.a. Développer le cadre réglementaire et le mécanisme de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.
- 3.b. Promouvoir l'accès de la population à la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.
- 3.c. Promouvoir la valeur sociale de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.

AXE STRATÉGIQUE 4

Développement d'un système intégré d'information et orientation professionnelle

Objectifs spécifiques

- 4.a. Promouvoir un protocole commun d'information et orientation professionnelle.
- 4.b. Coordonner les services existants d'information et orientation professionnelle.
- 4.c. Promouvoir de nouvelles ressources et méthodologies visant l'amélioration de l'information et l'orientation professionnelle.

Mesures du III Plan général de la FP

MESURES

Les contributions des différents membres du groupe de travail —partenaires sociaux, entités municipalistes et Conseil des Chambres— lors du processus d'élaboration des mesures de chacun des objectifs des axes stratégiques de ce III Plan ont été d'une grande richesse, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Bien que méthodologiquement il apparaît opportun de hiérarchiser les mesures et en ajuster le nombre pour rendre réaliste et possible la mise en œuvre du Plan, il semble aussi convenable de profiter de la richesse et la diversité de ces contributions, aussi bien d'un point de vue conceptuel que dans la perspective de la valeur ajoutée que certaines de ces contributions apportent sur certaines mesures en particulier.

Pour cette raison il a été décidé que, en plus des objectifs et des mesures —qui constituent la colonne vertébrale de ce III Plan général de formation professionnelle de la Catalogne—, bon nombre de ces contributions viendraient s'y ajouter comme **actions recommandées**.

AXE STRATÉGIQUE 1

Planification, adaptation et intégration de l'offre de formation aux besoins du marché du travail et des personnes

Objectif A

Disposer d'un catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne, pour garantir la validité des qualifications, et d'un catalogue modulaire intégré de formation professionnelle mis à jour, pour garantir son adaptation aux besoins de qualification des personnes et des entreprises.

Mesures

1. Mise à jour du Catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne (CQPC) et du Catalogue modulaire intégré de formation associé, en identifiant et en accordant la priorité aux secteurs et aux emplois à valeur stratégique —économique et sociale— pour l'économie catalane, en intégrant les mises à jour du Catalogue national des qualifications professionnelles.

2. Partager l'information et prospection sur les besoins de qualification des entreprises et du marché du travail de manière à pouvoir élaborer un rapport qui servira de support à la planification de l'offre de formation. Cette planification périodique et globale pour tout le système de formation et qualification professionnelle devra se faire conformément à des critères cohérents avec les conclusions du rapport et avec le reste des informations sur les besoins du système lui-même.
-

Actions recommandées

1. Développer et étendre l'utilisation du Catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne et du Catalogue de formation modulaire intégré, comme des instruments de gestion pour les entreprises et les personnes, tout en encourageant leur utilisation notamment dans l'identification et l'évaluation des postes de travail des entreprises.
2. Concevoir de nouveaux parcours formateurs de formation professionnelle pour l'emploi ajustés au système des qualifications professionnelles, en ajoutant des modules complémentaires non associés dans le catalogue de qualifications mais qui répondent aux besoins des entreprises, tout en mettant l'accent sur la dimension sectorielle.
3. Promouvoir l'intégration des diplômes de FP dans le cadre européen de qualifications à travers et dans l'ECVET (système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels).
4. Promouvoir la collaboration entre les formateurs et les experts dans la conception des contenus des programmes de formation avec l'appui de l'Institut Catalan des Qualifications Professionnelles (ICQP).
5. Encourager et renforcer la collaboration entre les entreprises et les centres de formation, tout en favorisant la participation des partenaires sociaux pour améliorer la performance des programmes de formation en matière de professionnalisation et d'employabilité.
6. Élaborer un rapport annuel sur les besoins de qualification des personnes, en tenant compte des demandes des entreprises et du marché du travail.

Objectif B

Renforcer la dimension sectorielle de l'offre de formation.

Mesures

3. Création d'espaces sectoriels de rencontre et de participation des entreprises, des partenaires sociaux et des secteurs économiques, de manière à créer une relation permanente entre les secteurs, qui améliore la planification, l'organisation, le suivi et l'évaluation de l'offre de formation professionnelle et de tout le système intégré de formation professionnelle et qualification.
 4. Élaboration de plans sectoriels de formation professionnelle intégrée, en tenant compte des critères de planification périodique de l'ensemble du système de formation et qualification professionnelles.
-

Actions recommandées

1. Optimiser l'offre de formation modulaire liée au CQP à destination des personnes employées et promouvoir la participation des travailleurs issus de la validation des acquis de l'expérience.
2. Mettre en place des plans de formation professionnelle pour l'emploi à destination des personnes à la recherche d'emploi qui renforceront l'offre de formation liée au CQP.
3. Promouvoir des programmes de spécialisation et perfectionnement permanent à haute employabilité.
4. Promouvoir des programmes de formation de l'entrepreneuriat sur une base sectorielle.
5. Promouvoir la participation des agents sectoriels à la planification de l'offre de FP et au développement des qualifications professionnelles en Catalogne.

Objectif C

Concevoir et contribuer à expérimenter et développer de nouveaux modèles de formation professionnelle en alternance et en apprentissage tout au long de la vie.

Mesures

5. Promouvoir la mise en œuvre et l'évaluation de plans qui définissent les secteurs et les entreprises où la formation professionnelle en apprentissage et en alternance est prioritaire.
 6. Mise en place de mécanismes visant à expérimenter le modèle de formation professionnelle en apprentissage adapté aux besoins des entreprises, et progrès de la formation en alternance grâce à la généralisation et l'optimisation des stages en entreprise.
 7. Définition du profil et renforcement des capacités des formateurs, experts et tuteurs pour le suivi des personnes en formation pratique —y compris les expériences de formation en apprentissage et en alternance— et leurs relations avec le centre de travail.
-

Actions recommandées

1. Confier au Conseil Catalan de la FP (CCFP) la tâche de proposer les critères pour la promotion de la formation en apprentissage et en alternance tout au long de la vie, à développer au cours de la période couverte par le Plan général de la FP.
2. Promouvoir un plan de recherche et de stimulation des entreprises partenaires pour mettre en œuvre le système de formation en apprentissage et en alternance tout au long de la vie (de manière limitée pour l'année scolaire 2013-2014 et avec la volonté de se généraliser au cours des années scolaires suivantes). Ce Plan devrait établir une stratégie d'évolution des stages en entreprises vers le modèle de la FP en alternance et en apprentissage.
3. Élaborer un plan de formation pour les formateurs enseignants, experts et tuteurs qui contienne la définition du profil requis pour les professionnels des entreprises qui réaliseront le tutorat et/ou formation pratique du système d'apprentissage ou d'alternance, adapté aux exigences du contexte de l'emploi et de l'éducation. Ce Plan de formation devrait être informé et orienté par le CCFP pendant l'année 2013 et mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2013-2014.

4. Encourager et étendre des programmes de qualité en matière de FP et promouvoir la coordination des programmes existants tout en progressant vers la mise en place d'un dispositif d'évaluation des résultats des programmes de formation.
5. Promouvoir la diffusion à travers des dispositifs d'information et de soutien aux PME, en vue de faciliter leur participation effective dans les processus de formation en alternance et en apprentissage.
6. Diffuser auprès des utilisateurs potentiels les avantages de participer à un processus de formation en alternance/en apprentissage et faciliter la participation des agents sociaux dans le suivi de ces processus.

Objectif D

Progresser dans la participation des entreprises, des partenaires sociaux et des secteurs économiques à la formulation des critères de programmation de l'offre de formation.

Mesures

8. Proposition de réorganiser les différents organes de participation institutionnelle dans le domaine spécifique de la formation professionnelle en Catalogne, au moyen de la modification des cadres réglementaires actuels, en définissant des rôles et des niveaux de décision nouveaux, sans préjudice d'autres fonctions et compétences du Conseil Scolaire de Catalogne (CEC) et du Conseil de Direction du SOC¹⁰.
 9. Accord avec les partenaires sociaux pour promouvoir la formation et la qualification professionnelle et encourager les stages de formation en entreprise.
-

Actions recommandées

1. Promouvoir l'insertion des travailleurs actifs à la formation professionnelle et stimuler la création de demande dans les micro et petites entreprises de la Catalogne, grâce à la conception et exécution d'un programme pilote dans le cadre du Consortium pour la Formation Continue de la Catalogne (Conforcat).
2. Augmenter l'offre de programmes de qualification initiale en facilitant, à travers les systèmes en alternance, les relations contractuelles avec les jeunes de plus de 16 ans qui y participent.

10. SOC (*Servei d'Ocupació de Catalunya*): Service de l'Emploi de la Catalogne.

3. Promouvoir une augmentation significative du nombre de jeunes qui choisissent la formation professionnelle après avoir terminé les enseignements obligatoires et post-obligatoires, en facilitant leur insertion.
4. Promouvoir l'équilibre entre les genres dans l'accès à la formation professionnelle.

AXE STRATÉGIQUE 2

Promotion des centres intégrés de formation professionnelle

Objectif A

Développer une réglementation spécifique des centres intégrés (CI) de formation professionnelle en Catalogne.

Mesures

1. Élaboration d'un décret qui régleme les centres intégrés de FP en Catalogne, en tenant compte des expériences existantes, notamment le réseau FP.CAT, et leur évaluation.
 2. Désignation et autorisation d'un premier groupe de centres intégrés publics et privés.
-

Actions recommandées

1. Garantir que les CI offrent tous les services du système de formation et qualification professionnelle et faire en sorte qu'ils deviennent des centres d'innovation et d'expérimentation technologique et didactique.
2. Aider les CI à faire le lien entre l'éducation permanente, la formation professionnelle, l'université et les entreprises.
3. Développer l'autonomie de gestion des CI, à la fois sur le plan organisationnel, contractuel et économique, en assurant la constitution et le fonctionnement des conseils sociaux des centres intégrés.
4. Tenir compte, dans les règlements d'application des CI, de mesures de formation de formateurs, en collaboration avec les entreprises.
5. Le CCFP participera à la promotion des CI en proposant des critères de coordination des actions qui se développent lors de la mise en œuvre de ce Plan.

Objectif B

Articuler et promouvoir un réseau de qualité et d'excellence des centres intégrés de formation professionnelle en Catalogne.

Mesures

3. Spécialisation sectorielle des centres intégrés, avec une offre de formation intégrée et dans une perspective de formation tout au long de la vie, qui réponde aux besoins de formation des secteurs productifs et aux besoins individuels et les attentes des personnes en matière de promotion professionnelle.
 4. Mise en réseau des CI, dirigeant et partageant des plateformes collaboratives et des réseaux de connaissance avec d'autres centres et entités.
-

Actions recommandées

1. Mettre en œuvre un programme commun de qualité et amélioration continue des CI au moyen d'un protocole d'élaboration de projets fonctionnels des centres (qui tienne compte du modèle organisationnel et des procédures de gestion), en faisant une attention particulière à l'innovation méthodologique, qui permette une évaluation de la performance de chaque CI en particulier et de l'ensemble du réseau en général.
2. Établir des collaborations des CI avec les centres de référence de la même filière professionnelle basés dans d'autres régions espagnoles, visant à incorporer des méthodologies innovantes et de bonnes pratiques et à promouvoir la collaboration des CI avec d'autres centres, espagnols ou européens, pour faciliter les échanges et les stages d'élèves et formateurs des CI.
3. Élaborer un plan de communication et des campagnes informatives auprès des personnes et des entreprises, sur le réseau de CI et ses services, contenant des informations sur les parcours de formation et de qualification professionnelle qui peuvent être suivis, en explicitant les avantages et bénéfices de la FP pour les micro et petites entreprises et les travailleurs autonomes.
4. Promouvoir des programmes transversaux entre les différents centres du réseau de CI, visant à travailler sur l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, et à partager une bourse de travail commune au réseau de CI.
5. Favoriser la mise en réseau des centres du système de formation et qualification professionnelle à l'échelle de l'Etat et de l'Europe, facilitant la reconnaissance mutuelle

(ECVET : système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels), la mobilité des élèves et les bonnes pratiques professionnelles.

6. Renforcer la collaboration des CI avec les experts des secteurs productifs pour l'enseignement de matières spécifiques.

Objectif C

Insérer les centres intégrés de formation professionnelle dans le tissu productif de leur zone d'influence de manière à répondre aux demandes de formation tout au long de la vie de la population active.

Mesures

5. Favoriser la promotion par les CI d'un réseau d'entreprises partenaires dans le cadre de leur territoire, comme point de rencontre pour promouvoir leur support aux centres et leur collaboration à l'identification des besoins de formation, avec la participation des agents sociaux.
 6. Promotion de la participation des centres intégrés à la formation et à la validation des acquis de l'expérience des travailleurs, liée au Catalogue des qualifications professionnelles.
-

Actions recommandées

1. Mettre en relation les CI, l'Observatoire de Travail et autres observatoires, afin qu'ils transmettent des informations sectorielles avancées et utiles pour la planification de l'offre de formation.
2. Créer dans les CI des espaces sectoriels de participation et coopération des entreprises, des entités et des organisations de leur environnement, avec la participation des agents sociaux, qui permette et facilite le transfert de connaissances.
3. Faciliter l'offre par les CI d'un portefeuille de services (FP, information et orientation professionnelle, accréditation de compétences) pour les personnes, les entreprises et les entités de l'environnement.
4. Stimuler le transfert de connaissances, technologie et évaluations des expériences réalisées entre les CI (interne), le réseau stable de centres de FP (externe) et les entreprises et secteurs.

5. Faciliter des séjours de formation dans les entreprises de l'environnement aux formateurs des CI, et aussi la formation aux CI des tuteurs d'entreprise de la formation en alternance et en apprentissage.
6. Stimuler le développement et l'expérimentation aux CI —avec des entreprises de l'environnement— de programmes de formation professionnelle en apprentissage et de programmes en alternance au moyen des stages en entreprise, de formation de formateurs et de projets de R+D.

AXE STRATÉGIQUE 3

Organisation d'un mécanisme intégré de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience

Objectif A

Développer le cadre réglementaire de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.

Mesures

1. Élaboration du décret de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, qui tienne compte de la planification stratégique, la traçabilité et la qualité des processus d'accréditation, ainsi que de l'évaluation.
 2. Stimuler la mise en œuvre de la conception de procédures, simplifiées et flexibles, qui garantissent un mécanisme intégré de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience.
-

Actions recommandées

1. Former les informateurs, orienteurs, conseillers et évaluateurs qui participent au processus de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, en facilitant leur participation à des processus à l'échelle de l'Etat.
2. Encourager l'utilisation d'outils visant à faciliter et simplifier les différentes phases du processus de validation, et à permettre aux personnes l'identification de compétences professionnelles susceptibles de validation et l'élection de parcours de formation en intégrant l'utilisation des TIC dans tous les cas où les procédures le permettent.

3. Intégrer des experts sectoriels comme évaluateurs en vue d'établir plus facilement des relations avec les entreprises à travers leurs représentants.
4. Recommander la participation des organisations d'employeurs et syndicales plus représentatives à l'organisation et gestion du processus, notamment dans les phases d'information et orientation, ainsi que dans le suivi de ses résultats.
5. Connaître et évaluer les résultats du mécanisme intégré de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience par le CCFP.

Objectif B

Promouvoir l'accès de la population à la reconnaissance et à la validation des acquis de l'expérience.

Mesures

3. Établissement des priorités en matière de filières et qualifications professionnelles au moment de déployer le système de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience.
 4. Autorisation, pour les différentes phases des processus, des centres intégrés publics de FP correspondants, des centres intégrés privés et des Centres de Référence Nationale.
-

Actions recommandées

1. Faciliter aux personnes ayant participé à des processus de validation des acquis de l'expérience la participation à des actions de formation qui correspondent aux unités de compétences qui leur manquent pour compléter un parcours professionnel.
2. Présenter aux secteurs les résultats des programmes de validation et qualification, autant du point de vue des entreprises que des personnes et des agents sociaux les plus représentatifs du secteur.
3. Garantir l'égalité des chances, la non discrimination, la nature volontaire et la confidentialité des résultats dans l'accès, les procédures et la participation des processus de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience.
4. Favoriser, à travers la négociation collective (conventions sectorielles ou d'entreprise ou accords d'entreprise), l'accès des travailleurs aux processus de validation des ac-

quis de l'expérience et de reconnaissance de la formation non formelle, et l'utilisation des permis individuels de formation à cette fin, tout en garantissant l'information aux représentants légaux des travailleurs.

5. Étudier, à partir d'une analyse de la situation actuelle, les différentes possibilités —aussi bien d'un point de vue légal que de financement— pour garantir l'accès des travailleurs aux processus de validation des acquis de l'expérience au sein des entreprises.

Objectif C

Promouvoir la valeur sociale de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience.

Mesures

5. Promotion de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience à travers la négociation collective au niveau sectoriel ou d'entreprise, ou les accords d'entreprise.
 6. Promotion de l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience en tant que mécanisme préalable au design de plans de formation à l'entreprise et aux parcours personnels des citoyens.
-

Actions recommandées

1. Élaborer un plan de communication visant à diffuser la validation des acquis de l'expérience parmi les personnes et les entreprises, notamment les micro et petites entreprises des secteurs avec un meilleur taux d'emploi, par le biais de la conception de campagnes de communication ajustées aux différents profils et types d'utilisateurs et aux différents territoires, en y incluant des expériences de succès, pour transmettre le message que la validation augmente l'employabilité des travailleurs. À cet égard, il est aussi recommandé d'élaborer un guide recensant les avantages du processus de validation pour les personnes et les entreprises.
2. Faciliter et intégrer la reconnaissance des acquis de l'expérience validés préalablement dans l'activité professionnelle, dans la perspective de la gestion des ressources humaines et de la négociation collective, des relations industrielles de travail et des accords sectoriels.

3. Promouvoir l'utilisation des permis individuels de formation afin de faciliter l'accès des travailleurs au processus de validation des acquis de l'expérience.
4. Impliquer les partenaires sociaux, les corporations et les associations dans la diffusion des effets positifs du processus, tout en facilitant la reconnaissance de compétences de leurs affiliés, membres ou associés.

AXE STRATÉGIQUE 4

Développement d'un système intégré d'information et orientation professionnelle

Objectif A

Promouvoir un protocole commun d'information et orientation professionnelle.

Mesures

1. Amélioration des services d'information et orientation existants, en élaborant et mettant en œuvre un protocole commun d'actions visant un système intégré d'information et orientation professionnelle susceptible d'être partagé par tous les opérateurs publics et privés.
 2. Maintien d'un service ouvert et permanent, présentiel et en réseau, fournissant des informations et des orientations professionnelles à toutes les personnes qui le demandent, notamment aux personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle importantes ou qui risquent le plus de les subir.
-

Actions recommandées

1. Élaborer et assurer un plan de formation pour les professionnels de l'information et l'orientation professionnelle qui participent à un réseau d'information et orientation professionnelle (XIOP¹¹).
2. Faciliter la réalisation conjointe de la formation des informateurs et orienteurs des domaines de l'emploi et de l'éducation.

11. XIOP (*Xarxa d'Informació i Orientació Professional*) : Réseau d'information et orientation professionnelle.

3. Concevoir et mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des services d'information et orientation professionnelle.
4. Favoriser la professionnalisation des services d'information et orientation grâce à une qualification spécifique.
5. Exploiter et intégrer pour le XIOP l'expérience et les connaissances issues de la formation et orientation en matière d'emploi du ministère régional de l'Education.
6. Il est recommandé que le XIOP respecte les critères suivants : a) stable et non dépendant de subventions ; b) accessible à toutes les personnes de plus de 16 ans sans discrimination fondée sur leur situation face à l'emploi ou la formation ; c) coordonné avec les services d'orientation scolaire du système éducatif obligatoire et post-obligatoire ; d) il doit disposer de services généralistes ou de première assistance et de services spécialisés.
7. Etablir les mécanismes devant permettre au XIOP de disposer de l'information nécessaire sur le marché du travail et sur le système intégré de formation et qualification professionnelle.
8. Aborder au sein du Conseil Catalan de la Formation Professionnelle les actions à mettre en œuvre dans le cadre du système intégré d'information et orientation professionnelle et demander au CCFP l'évaluation du protocole commun d'information et orientation professionnelle développé grâce à la mise en œuvre de ce III Plan général de la FP.

Objectif B

Coordonner les services existants d'information et orientation professionnelle.

Mesures

3. Mise en réseau des services d'information et d'orientation professionnelle existants afin de créer un espace de coopération, dialogue et gestion conjointe avec les divers opérateurs publics et privés.
-

Actions recommandées

1. Définir et diffuser les niveaux de collaboration des opérateurs du réseau qui veulent offrir des services d'information et orientation.

2. Faciliter l'information sur les conditions d'accès aux diplômes et certificats de capacitation professionnelle et leurs contenus, les validations partielles d'unités de compétences et leur utilité pour la qualification et l'employabilité, comme une action du XIOP.
3. Créer une base de données des différents centres intégrés et des points d'orientation existants qui font partie du XIOP, par zones territoriales, pour favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans son sein.
4. Coordonner les services qui s'intègrent dans le XIOP et faire le suivi des actions réalisées, au moyen d'une méthodologie partagée par tous les agents impliqués pour évaluer les actions d'orientation qui seront réalisées, en ajuster l'évaluation et pour pouvoir proposer des actions correctrices.

Objectif C

Promouvoir de nouvelles ressources et méthodologies visant l'amélioration de l'information et l'orientation professionnelle.

Mesures

4. Développement, mise en place et promotion d'une plateforme/portail commun qui recueille les outils et les instruments d'information et orientation professionnelle pour qu'ils soient mis à la disposition de tous les opérateurs et des utilisateurs d'un réseau d'information et orientation professionnelle (XIOP).
 5. Mise au point d'instruments permettant de faire le suivi et l'évaluation sur l'efficacité et impact de l'information/orientation réalisée, et de donner des informations claires et transparentes, notamment sur le choix des parcours professionnels, y compris la validation des acquis de l'expérience.
-

Actions recommandées

1. Recueillir les bonnes pratiques de travail du réseau des services d'information et orientation professionnelle développé dans le cadre du programme d'intégration FP.CAT, ainsi que toutes les bonnes pratiques disponibles, et les diffuser, en favorisant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres réseaux d'information et orientation professionnelle à l'échelle nationale et européenne.
2. Élaborer des informations sur le marché du travail utiles au réseau d'information et d'orientation professionnelle à partir de la coordination des ressources existantes.

3. Inclure et relier le réseau de centres intégrés dans le portail du XIOP.
4. Réaliser des campagnes de diffusion à travers des plans de communication spécifiques pour diffuser et promouvoir cette plate-forme/portail du XIOP.
5. Impliquer les partenaires sociaux dans les campagnes de d'information pour diffuser les services offerts et la plate-forme/portail du XIOP.
6. Intégrer le XIOP dans l'ensemble du système de gestion de la qualité.

INDICATEURS

AXE STRATÉGIQUE 1

Planification, adaptation et intégration de l'offre de formation aux besoins du marché du travail et des personnes

MESURES	INDICATEURS
1. Mise à jour du Catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne et du Catalogue modulaire intégré de formation associé, en identifiant et en accordant la priorité aux secteurs et aux emplois à valeur stratégique —économique et sociale— pour l'économie catalane, en intégrant les mises à jour du Catalogue national des qualifications professionnelles.	– Pourcentage de qualifications professionnelles (correspondant aux emplois identifiés comme prioritaires par leur valeur stratégique) incorporées. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 20 %• 2014 : 40 %• 2015 : 60 %• 2016 : 85 %
2. Partager l'information et prospection sur les besoins de qualification des entreprises et du marché du travail de manière à pouvoir élaborer un rapport qui servira de support à la planification de l'offre de formation. Cette planification périodique et globale pour tout le système de formation et qualification professionnelle devra se faire conformément à des critères cohérents avec les conclusions du rapport et avec le reste des informations sur les besoins du système lui-même.	– Rapport annuel du système intégré de formation professionnelle et qualifications, fruit de l'articulation d'un mécanisme de collecte d'information et prospection du marché du travail et des besoins de formation des entreprises.
3. Création d'espaces sectoriels de rencontre et de participation des entreprises, des partenaires sociaux et des secteurs économiques, de manière à créer une relation permanente entre les secteurs, qui améliore la planification, l'organisation, le suivi et l'évaluation de l'offre de formation professionnelle et de tout le système intégré de formation professionnelle et qualification.	– Nombre d'espaces de relation sectorielle. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 2• 2014 : 5• 2015 : 8• 2016 : 12
4. Élaboration de plans sectoriels de formation professionnelle intégrée, en tenant compte des critères de planification périodique de l'ensemble du système de formation et qualification professionnelles.	– Nombre de plans sectoriels de FP intégrée, notamment dans les espaces sectoriels de la mesure 3. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 2• 2014 : 5• 2015 : 8• 2016 : 12

MESURES	INDICATEURS
5. Promouvoir la mise en œuvre et l'évaluation de plans qui définissent les secteurs et les entreprises où la formation professionnelle en apprentissage et en alternance est prioritaire.	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de secteurs (ou sous-secteurs) et entreprises analysés et proposés comme prioritaires, pour mettre en place le modèle de formation en alternance et en apprentissage tout au long de la vie en Catalogne. <ul style="list-style-type: none"> • 2013 : 2 • 2014 : 4 • 2015 : 7 • 2016 : 10
6. Mise en place de mécanismes visant à expérimenter le modèle de formation professionnelle en apprentissage adapté aux besoins des entreprises, et progrès de la formation en alternance grâce à la généralisation et l'optimisation des stages en entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de projets de formation en alternance et en apprentissage tout au long de la vie entamés. <ul style="list-style-type: none"> • 2013 : 3 • 2014 : 5 • 2015 : 8 • 2016 : 12
7. Définition du profil et renforcement des capacités des formateurs, experts et tuteurs pour le suivi des personnes en formation pratique —y compris les expériences de formation en apprentissage et en alternance— et leurs relations avec le centre de travail.	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de formateurs, experts et tuteurs participant à des projets de FP en alternance et en apprentissage tout au long de la vie, formés. <ul style="list-style-type: none"> • 2013 : 10 % • 2014 : 25 % • 2015 : 45 % • 2016 : 75 %
8. Proposition de réorganiser les différents organes de participation institutionnelle dans le domaine spécifique de la formation professionnelle en Catalogne, au moyen de la modification des cadres réglementaires actuels, en définissant des rôles et des niveaux de décision nouveaux, sans préjudice d'autres fonctions et compétences du Conseil Scolaire de Catalogne (CEC) et du Conseil de Direction du SOC.	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveau cadre réglementaire pour la réorganisation des différents organes de participation.
9. Accord avec les partenaires sociaux pour promouvoir la formation et la qualification professionnelle et encourager les stages de formation en entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> – Plan de promotion de la formation et la qualification professionnelle accordé avec les partenaires sociaux.

AXE STRATÉGIQUE 2

Promotion des centres intégrés de formation professionnelle

MESURES	INDICATEURS
1. Élaboration d'un décret qui régleme les centres intégrés de FP en Catalogne, en tenant compte des expériences existantes, notamment le réseau FP.CAT, et leur évaluation.	– Décret publié.
2. Désignation et autorisation d'un premier groupe de centres intégrés publics et privés.	– Nombre de centres intégrés autorisés ou désignés. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : —• 2014 : 10• 2015 : 15• 2016 : 20
3. Spécialisation sectorielle des CI, avec une offre de formation intégrée et dans une perspective de formation tout au long de la vie, qui réponde aux besoins de formation des secteurs productifs et aux besoins individuels et les attentes des personnes en matière de promotion professionnelle.	– Nombre de centres intégrés sectoriels en fonctionnement. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : —• 2014 : 5• 2015 : 8• 2016 : 12
4. Mise en réseau des CI, dirigeant et partageant des plateformes collaboratives et des réseaux de connaissance avec d'autres centres et entités.	Réseau coopératif opératif.
5. Favoriser la promotion par les CI d'un réseau d'entreprises partenaires dans le cadre de leur territoire, comme point de rencontre pour promouvoir leur support aux centres et leur collaboration à l'identification des besoins de formation, avec la participation des agents sociaux.	– Pourcentage des centres intégrés avec un réseau d'entreprises en fonctionnement. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : —• 2014 : 10 %• 2015 : 25 %• 2016 : 50 %
6. Promotion de la participation des centres intégrés à la formation et à la validation des acquis de l'expérience des travailleurs, liée au Catalogue des qualifications professionnelles.	– Pourcentage de centres intégrés participant aux processus de formation et validation des acquis de l'expérience des travailleurs. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 10 %• 2014 : 10 %• 2015 : 30 %• 2016 : 60 %

AXE STRATÉGIQUE 3

Organisation d'un mécanisme intégré de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience

MESURES	INDICATEURS
1. Élaboration du décret de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, qui tient compte de la planification stratégique, la traçabilité et la qualité des processus d'accréditation, ainsi que de l'évaluation.	– Décret publié.
2. Stimuler la mise en œuvre de la conception de procédures, simplifiées et flexibles, qui garantissent un mécanisme intégré de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience.	– Mécanisme permanent de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience qui intègre des procédures unifiées, simplifiées et flexibles.
3. Établissement des priorités en matière de filières et qualifications professionnelles au moment de déployer le système de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience.	– Planification du système de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience suivant un ordre de priorité.
4. Autorisation, pour les différentes phases des processus, des centres intégrés publics de FP correspondants, des centres intégrés privés et des Centres de Référence Nationale.	– Pourcentage du Réseau de Centres Intégrés et de Référence Nationale en Catalogne qui ont développé les différentes phases du processus. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 30 %• 2014 : 45 %• 2015 : 65 %• 2016 : 85 %
5. Promotion de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience à travers la négociation collective au niveau sectoriel ou d'entreprise, ou les accords d'entreprise.	– Nombre de conventions sectorielles ou d'entreprise et d'accords d'entreprise, qui prévoient la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience. <ul style="list-style-type: none">• 2013 : 4• 2014 : 8• 2015 : 16• 2016 : 32

MESURES	INDICATEURS
6. Promotion de l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience en tant que mécanisme préalable au design de plans de formation à l'entreprise et aux parcours personnels des citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'entreprises qui prévoient la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience comme un mécanisme préalable au design de leurs plans de formation. • 2013 : 4 • 2014 : 8 • 2015 : 12 • 2016 : 20

AXE STRATÉGIQUE 4

Développement d'un système intégré d'information et orientation professionnelle

MESURES	INDICATEURS
1. Amélioration des services d'information et orientation existants, en élaborant et mettant en œuvre un protocole commun d'actions visant un système intégré d'information et orientation professionnelle susceptible d'être partagé par tous les opérateurs publics et privés.	<ul style="list-style-type: none"> – Protocole commun d'actions développé.
2. Maintien d'un service ouvert et permanent, présentiel et en réseau, fournissant des informations et des orientations professionnelles à toutes les personnes qui le demandent, notamment aux personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle importantes ou qui risquent le plus de les subir.	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage d'opérateurs qui facilitent de l'information et orientation professionnelle au moyen d'un service ouvert présentiel et en réseau. • 2013 : 10 % • 2014 : 20 % • 2015 : 35 % • 2016 : 60 %
3. Mise en réseau des services d'information et d'orientation professionnelle existants afin de créer un espace de coopération, dialogue et gestion conjointe avec les divers opérateurs publics et privés.	<ul style="list-style-type: none"> – Système de mise en réseau des opérateurs établi.
4. Développement, mise en place et promotion d'une plateforme/portail commun qui recueille les outils et les instruments d'information et orientation professionnelle pour qu'ils soient mis à la disposition de tous les opérateurs et des utilisateurs du XIOP.	<ul style="list-style-type: none"> – Projet pilote d'une plate-forme/portail réalisé.

MESURES	INDICATEURS
5. Mise au point d'instruments permettant de faire le suivi et l'évaluation sur l'efficacité et impact de l'information/orientation réalisée, et de donner des informations claires et transparentes, notamment sur le choix des parcours professionnels, y compris la validation des acquis de l'expérience.	– Instrument de suivi et évaluation opératif.

Calendrier d'exécution

L'élaboration de ce III Plan général de formation professionnelle a commencé à la fin de l'année 2011 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2012.

La période d'exécution du III Plan couvre les années 2013 à 2016.

La proposition de chronogramme des 26 mesures prévues pour obtenir les 13 objectifs qui encadrent les 4 axes stratégiques est présentée ci-dessous.

MESURES	2013	2014	2015	2016
AXE STRATÉGIQUE 1 : Planification, adaptation et intégration de l'offre de formation aux besoins du marché du travail et des personnes				
1. Mise à jour du Catalogue de qualifications professionnelles de la Catalogne et du Catalogue modulaire intégré de formation associé, en identifiant et en accordant la priorité aux secteurs et aux emplois à valeur stratégique —économique et sociale— pour l'économie catalane, en intégrant les mises à jour du Catalogue national des qualifications professionnelles.				
2. Partager l'information et prospection sur les besoins de qualification des entreprises et du marché du travail de manière à pouvoir élaborer un rapport qui servira de support à la planification de l'offre de formation. Cette planification périodique et globale pour tout le système de formation et qualification professionnelle devra se faire conformément à des critères cohérents avec les conclusions du rapport et avec le reste des informations sur les besoins du système lui-même.				
3. Création d'espaces sectoriels de rencontre et de participation des entreprises, des partenaires sociaux et des secteurs économiques, de manière à créer une relation permanente entre les secteurs, qui améliore la planification, l'organisation, le suivi et l'évaluation de l'offre de formation professionnelle et de tout le système intégré de formation professionnelle et qualification.				

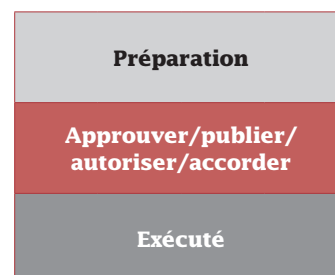
MESURES	2013	2014	2015	2016
4. Élaboration de plans sectoriels de formation professionnelle intégrée, en tenant compte des critères de planification périodique de l'ensemble du système de formation et qualification professionnelles.				
5. Promouvoir la mise en œuvre et l'évaluation de plans qui définissent les secteurs et les entreprises où la formation professionnelle en apprentissage et en alternance est prioritaire.				
6. Mise en place de mécanismes visant à expérimenter le modèle de formation professionnelle en apprentissage adapté aux besoins des entreprises, et progrès de la formation en alternance grâce à la généralisation et l'optimisation des stages en entreprise.				
7. Définition du profil et renforcement des capacités des formateurs, experts et tuteurs pour le suivi des personnes en formation pratique —y compris les expériences de formation en apprentissage et en alternance— et leurs relations avec le centre de travail.				
8. Proposition de réorganiser les différents organes de participation institutionnelle dans le domaine spécifique de la formation professionnelle en Catalogne, au moyen de la modification des cadres réglementaires actuels, en définissant des rôles et des niveaux de décision nouveaux, sans préjudice d'autres fonctions et compétences du Conseil Scolaire de Catalogne (CEC) et du Conseil de Direction du SOC.				
9. Accord avec les partenaires sociaux pour promouvoir la formation et la qualification professionnelle et encourager les stages de formation en entreprise.				

Préparation
Approuver/publier/ autoriser/accorder
Exécuté

MESURES	2013	2014	2015	2016
AXE STRATÉGIQUE 2 : Promotion des centres intégrés de formation professionnelle				
1. Élaboration d'un décret qui régleme les centres intégrés de FP en Catalogne, en tenant compte des expériences existantes, notamment le réseau leur son évaluation.				
2. Désignation et autorisation d'un premier groupe de centres intégrés publics et privés.				
3. Spécialisation sectorielle des CI, avec une offre de formation intégrée et dans une perspective de formation tout au long de la vie, qui réponde aux besoins de formation des secteurs productifs et aux besoins individuels et les attentes des personnes en matière de promotion professionnelle.				
4. Mise en réseau des CI, dirigeant et partageant des plateformes collaboratives et des réseaux de connaissance avec d'autres centres et entités.				
5. Favoriser la promotion par les CI d'un réseau d'entreprises partenaires dans le cadre de leur territoire, comme point de rencontre pour promouvoir leur support aux centres et leur collaboration à l'identification des besoins de formation, avec la participation des agents sociaux.				
6. Promotion de la participation des centres intégrés à la formation et à la validation des acquis de l'expérience des travailleurs, liée au Catalogue des qualifications professionnelles.				

Préparation
Approuver/publier/ autoriser/accorder
Exécuté

MESURES	2013	2014	2015	2016
AXE STRATÉGIQUE 3 : Organisation d'un mécanisme intégré de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience				
1. Élaboration du décret de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience, qui tienne compte de la planification stratégique, la traçabilité et la qualité des processus d'accréditation, ainsi que de l'évaluation.				
2. Stimuler la mise en œuvre de la conception de procédures, simplifiées et flexibles, qui garantissent un mécanisme intégré de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience.				
3. Établissement des priorités en matière de filières et qualifications professionnelles au moment de déployer le système de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience.				
4. Autorisation, pour les différentes phases des processus, des centres intégrés publics de FP correspondants, des centres intégrés privés et des Centres de Référence Nationale.				
5. Promotion de la reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience à travers la négociation collective au niveau sectoriel ou d'entreprise, ou les accords d'entreprise.				
6. Promotion de l'évaluation et la validation des acquis de l'expérience en tant que mécanisme préalable au design de plans de formation à l'entreprise et aux parcours personnels des citoyens.				



MESURES	2013	2014	2015	2016
AXE STRATÉGIQUE 4 : Développement d'un système intégré d'information et orientation professionnelle				
1. Amélioration des services d'information et orientation existants, en élaborant et mettant en œuvre un protocole commun d'actions visant un système intégré d'information et orientation professionnelle susceptible d'être partagé par tous les opérateurs publics et privés.				
2. Maintien d'un service ouvert et permanent, présentiel et en réseau, fournissant des informations et des orientations professionnelles à toutes les personnes qui le demandent, notamment aux personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle importantes ou qui risquent le plus de les subir.				
3. Mise en réseau des services d'information et d'orientation professionnelle existants afin de créer un espace de coopération, dialogue et gestion conjointe avec les divers opérateurs publics et privés.				
4. Développement, mise en place et promotion d'une plateforme/portail commun qui recueille les outils et les instruments d'information et orientation professionnelle pour qu'ils soient mis à la disposition de tous les opérateurs et des utilisateurs du XIOP.				
5. Mise au point d'instruments permettant de faire le suivi et l'évaluation sur l'efficacité et impact de l'information/orientation réalisée, et de donner des informations claires et transparentes, notamment sur le choix des parcours professionnels, y compris la validation des acquis de l'expérience.				

Préparation
Approuver/publier/ autoriser/accorder
Exécuté

Prévision budgétaire

Le budget du Gouvernement de la Catalogne pour l'année 2012 a été approuvé par le Parlement de la Catalogne en février.

Cependant, au cours de l'élaboration du III Plan il ya eu des circonstances particulières dérivées des budgets généraux de l'État espagnol, qui ont obligé le Gouvernement de la Catalogne à réaliser des ajustements budgétaires.

Cette situation demeure la même au moment d'élaborer la prévision budgétaire de ce Plan, et empêche les ministères régionaux du Gouvernement impliqués dans son exécution d'en concrétiser la contribution financière.

Toutefois, la volonté du Conseil Catalan de la FP est d'obtenir l'accord et l'engagement du Gouvernement de la Catalogne pour surmonter les défis considérés dans ce Plan. Relever ces défis constitue, sans doute, une forme de réalisation des objectifs proposés par l'Accord du 8 mars 2011, qui promeut un nouveau modèle d'orientation, formation et orientation professionnelle en Catalogne.

En tout état de cause, il faut dire que beaucoup des mesures formulées par le groupe de travail ne nécessitent pas des dotations budgétaires importantes. C'est pourquoi les membres du Conseil considèrent qu'il vaut mieux que le Plan soit lancé dans tout ce qui peut se faire sans allocation budgétaire spécifique.

Ceci permet d'avancer le calendrier d'exécution des mesures susceptibles d'être réalisées sans une dotation financière spécifique, tout en intégrant a posteriori les allocations budgétaires qui peuvent être accordées par les ministères régionaux de l'Éducation et de l'Entreprise et l'Emploi.

Évaluation et suivi du III Plan

Le III Plan général de la FP en Catalogne 2013-2016 est conçu comme un élément devant orienter les actions du Gouvernement de la Catalogne (et de l'ensemble d'agents qui y participent) en matière d'intégration de la formation professionnelle.

La réalisation des propositions qui figurent dans ce III Plan nous rapprocherait sans doute de cet objectif.

L'implication des ministères régionaux de l'Education et de l'Entreprise et l'Emploi —tous les deux représentés au sein du Conseil Catalan de la Formation Professionnelle— et de l'ensemble d'acteurs du système dans cette mise en œuvre demande un développement législatif et organisationnel important, avec des répercussions de grande portée sur la transformation souhaitée de la formation professionnelle dans notre pays.

Compte tenu de la compétence que le Décret de création du Conseil Catalan de la Formation Professionnelle confère au Conseil lui-même pour assurer le suivi et l'évaluation des plans généraux de formation professionnelle, il a été jugé opportun de transformer le groupe de travail qui a élaboré le Plan en Commission de Suivi qui veillera à sa bonne application. Cette Commission déterminera la méthodologie de travail et le chronogramme de ses réunions.

Néanmoins, il est recommandé de compléter ce suivi par un dispositif d'évaluation et suivi du degré de réalisation des objectifs et des impacts des mesures prévues. L'expression des indicateurs en termes de résultat rendra cette tâche plus simple.

Dans la mesure où les disponibilités budgétaires le permettent, ce travail sera confié à des entités extérieures au Conseil Catalan de la Formation Professionnelle.